



BAHAMAS



Représentation des Bahamas
Consulat de Grande Bretagne
16 rue d'Anjou
75008 Paris

Tel : 01 44 51 33 01 / 03

Fax : 01 44 51 31 28

<http://www.amb-grandebretagne.fr/>

Lien utile : www.bahamas-tourisme.fr

Modalités d'obtention d'un visa

Si vous êtes de **nationalité française**, ressortissant d'un **pays de l'Union Européenne * (à l'exception de la Slovaquie)**, du **Canada ou des Etats-Unis**, vous n'avez pas besoin de visa pour un séjour de 3 mois maximum.

Si vous êtes membres du **Commonwealth**, vous n'avez pas besoin de visa. **** (à l'exception des pays écrits en rouge)**

Pour les autres nationalités, le visa est obligatoire, et les documents à fournir dépendent du pays de nationalité et non de celui de résidence. Le visa ne peut être demandé à Paris que si le titulaire est résident en France.

D'une façon générale, les nationalités ayant besoin d'un visa pour les Bahamas, sont les même que pour la Grande Bretagne.

- Le formulaire doit être rempli en ligne sur le site du Consulat, le délai est de 3 à 4 semaines.
- L'original du passeport doit être présenté lors de la demande de visa, il peut être redonné, mais devra être rapporté lors du retrait du visa.
- Les frais Consulaires sont de 47 €.

Documents de voyage pour les nationalités ne nécessitant pas de visa :

- **Passeport** ayant une validité de **6 mois après** la fin du séjour.
- **Billet d'avion aller/retour** ou de continuation, avec le visa pour le pays de destination, si nécessaire
- **Preuve de ressources** suffisantes pour tout le séjour.

IMPORTANT. Tout mineur doit impérativement,

Soit être accompagné d'un de ses parents et figurer sur son passeport.

Soit être en possession d'un document d'identité valide et d'une autorisation de sortie du territoire (délivrée par la mairie ou la préfecture du domicile, avec une preuve de l'autorité parentale).

*** Pays de l'Union Européenne exemptés de visa, à l'exception de ceux écrits en rouge :**

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, République-Tchèque, Roumanie, **Slovaquie**, Slovénie, Suède.

**** Pays du Commonwealth exemptés de visa, à l'exception de ceux écrits en rouge :**

Afrique-du-Sud, Antigua et Barbuda, Australie, **Bangladesh**, Bahamas, Barbade, Belize, Botswana, Brunei, **Cameroun**, Canada, Chypre, Dominique, **Fidji**, **Gambie**, **Ghana**, Grenade, **Guyana**, Iles Salomon, **Inde**, **Jamaïque**, **Kenya**, Kiribati, Lesotho, Malaisie, **Malawi**, Maldives, Malte, Maurice, **Mozambique**, Namibie, Nauru, **Nigéria**, Nouvelle-Zélande, **Ouganda**, **Pakistan**, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Royaume-Uni, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Seychelles, **Sierra-Léone**, Singapour, **Sri Lanka**, Swaziland, **Tanzanie**, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Vanuatu, **Zambie**.

<http://www.dsachs.fr>

Spécialisés dans l'obtention de visa depuis plus de 25 ans, nous pouvons nous charger de vos démarches.